



Communiqué de presse
Paris, le 20 mars 2024

Extension du droit à l'oubli :

La Ligue contre le cancer se félicite de la décision de CNP Assurances de garantir aux femmes atteintes d'un cancer du sein de pouvoir accéder aux assurances pour les prêts sans surprime ni exclusion de garantie

Résolument engagée pour défendre les personnes atteintes de cancer, la Ligue contre le cancer mène depuis 25 ans un combat sans relâche pour un meilleur accès à l'assurance emprunteur et au crédit pour les prêts immobiliers et professionnels. Elle salue donc l'initiative de la CNP Assurances de garantir dorénavant aux femmes atteintes d'un cancer du sein, dès la fin de leur parcours de soins, de pouvoir assurer leur crédit aux mêmes conditions tarifaires que les personnes présentant aucun risque de santé. Une étape importante puisque cette décision concerne également les prêts professionnels jusqu'ici exclus du champ de la Loi Lemoine.

A partir du 19 mars 2024, l'assureur CNP Assurances garantit aux femmes atteintes d'un cancer du sein de pouvoir dès la fin de leur parcours de soins (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie) accéder aux prêts sans surprime ni exclusion de garantie. Et cela même si elles poursuivent un traitement de suivi ou de prévention de la récurrence. Une avancée notable. Même si les conditions d'accès à l'assurance emprunteur avaient été assouplies par le Droit à l'oubli passant de 10 à 5 ans et par la Loi Lemoine qui donne accès à une assurance emprunteur sans questionnaire de santé (prêt de 200 000 euros maximum remboursable avant 60 ans), il demeurerait encore des restrictions d'accès à l'emprunt notamment pour ce qui concernait les **prêts professionnels**.

« Je me réjouis tout particulièrement de cette annonce de la CNP Assurances. C'est une mesure que j'ai défendue depuis de nombreuses années au sein du groupe de travail AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) et notamment pour les prêts professionnels qui garantissent la possibilité aux professionnels indépendants de pouvoir rester dans leur activité. J'espère que ce premier pas qui va permettre aux femmes victimes d'un cancer du sein de bénéficier des tarifs de base d'accès à l'emprunt pourra être étendu à d'autres cancers dans les années à venir afin de garantir une inclusion socioprofessionnelle des personnes touchées par un cancer » souligne Catherine Simonin, présidente de la commission Société et Politiques de Santé et administratrice nationale de la Ligue contre le cancer, administratrice et membre du Bureau de France Assos Santé.

La Ligue contre le cancer considère que cette décision est un grand pas pour les personnes concernées. Elle espère que cette initiative de la CNP Assurances entraîne l'ensemble des acteurs du marché de l'assurance à emboîter le pas et à faciliter l'accès à l'emprunt pour les personnes ayant eu un cancer.

« Chaque avancée qui va dans le sens de plus d'égalité envers les personnes fragiles, et plus de droits, doit être saluée. Cette décision est une étape supplémentaire dans l'extension du droit à l'oubli » déclare Daniel Nizri, président de la Ligue contre le cancer.

Contacts presse

Ellia Foucard-Tiab

PRPA

Ellia.foucard@prpa.fr

06 23 06 08 89

Viviane Aubry-Charveriat

viviane.aubry-charveriat@ligue-cancer.net

01 53 35 25 31 – 06 73 75 19 63

AIDEA, le premier dispositif associatif dédié à l'assurance de prêt

Parce que le cancer a également des conséquences sur les projets de vie des malades notamment pour un achat d'un bien immobilier. Lors d'une demande de crédit, ils peuvent être confrontés au refus pur et simple de l'assurance emprunteur ou à des majorations de tarifs importantes liées à leur risque de santé remettant en cause leur projet d'emprunt.

Pour aider les personnes malades, la Ligue contre le cancer a dès 2006 mis en place le service **AIDEA**. C'est le premier dispositif associatif en France totalement dédié à aux difficultés d'assurance et de prêt. Ce dispositif téléphonique national anonyme et gratuit s'adresse à tout candidat à l'emprunt concerné par un cancer, quelle que soit l'étape de la maladie (attente de diagnostic, annonce, en cours de traitement après-cancer, etc.). Le service mène aussi un combat pour faire évoluer les conditions d'accès à l'assurance emprunteur et au crédit.

Types de questions auxquelles répond le service :

Est-ce qu'avec un cancer, je peux emprunter ?

Je rencontre des difficultés de prise en charge de mon contrat d'assurance emprunteur

Je suis refusé par l'assurance, existe-il des solutions alternatives ?

En pratique :

AIDEA est animé par des professionnels issus de la banque, de l'assurance et du droit qui peuvent apporter une meilleure compréhension des dispositions législatives liées à l'assurance emprunteur.

Le service est accessible via le numéro de téléphone vert de la Ligue, gratuit et anonyme : du lundi au vendredi de 9h à 17h, en tapant 2.

0 800 940 939 Services & appel gratuits

A PROPOS DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

1er financeur associatif indépendant de la recherche contre le cancer, la Ligue contre le cancer est une organisation non-gouvernementale indépendante reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de plus de 500 000 adhérents et 20 000 bénévoles, la Ligue est un mouvement populaire organisé en une fédération de 103 Comités départementaux. Ensemble, ils luttent dans quatre directions complémentaires : chercher pour guérir, prévenir pour protéger, accompagner pour aider, mobiliser pour agir. Aujourd'hui, la Ligue, fait de la lutte contre le cancer un enjeu sociétal rassemblant le plus grand nombre possible d'acteurs sanitaires mais aussi économiques, sociaux ou politiques sur tous les territoires. En brisant les tabous et les peurs, la Ligue contribue au changement de l'image du cancer et de ceux qui en sont atteints. Pour en savoir plus : www.ligue-cancer.net

Contacts presse

Ellia Foucard-Tiab

PRPA

Ellia.fourcard@prpa.fr

06 23 06 08 89

Viviane Aubry-Charveriat

viviane.aubry-charveriat@ligue-cancer.net

01 53 35 25 31 – 06 73 75 19 63